

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS453

présenté par
Mme Benin et M. Mathiasin

ARTICLE 19

Après l'alinéa 69, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Tout ou partie des coûts pédagogiques de la formation des bénéficiaires de la préparation opérationnelle à l'emploi mentionnée à l'article L. 6326-2 et à l'article L. 6326-3 du code du travail, dans le cadre de l'alternance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à pérenniser le financement de la formation des bénéficiaires de la préparation opérationnelle à l'emploi qui permet à un jeune ou à un demandeur d'emploi d'acquérir les prérequis qui lui font défaut pour répondre à une offre d'emploi.

Ce dispositif bénéficie d'un taux de retour à l'emploi de plus de 70 %. Il convient donc d'assurer son financement.